



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 20 janvier 2021

POINT DE SITUATION N° 232

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 20 janvier 2021 :

Cas confirmés COVID : 14 611 (+22)
Personnes hospitalisées en service de réanimation : 11 (-)
Personnes hospitalisées en service de médecine infectieuse : 48 (-4)
Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 87 (-1)
247 décès à l'hôpital (+1)
122 décès en EHPAD (+2)
681 retours à domicile (+6)

Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.

Aide sociale à l'enfance : 0
Autre : 3
Crèche : 1
Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 4
Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 10
Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1
Etablissement pénitentiaire : 0
Etablissement sanitaire : 8
Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 0
Événement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3
Milieu professionnel (entreprise) : 18
Milieu scolaire et universitaire : 4
Secteur aide à domicile : 4
Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...) : 1

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 227,8 (235 au 19 janvier)

Taux de positivité (2) : 7,4 % (7,6 % au 19 janvier)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

Par décret du 15 janvier 2021 portant modification des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le couvre-feu à partir de 18h a été étendu à l'ensemble du territoire métropolitain à partir du 16 janvier 2021.

Le décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020 a organisé la sortie du confinement et le passage en régime de couvre-feu (modification du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).

Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque . Cet arrêté reste applicable.

Enfin, le préfet des Ardennes a signé le 1^{er} janvier 2021 un arrêté fixant le couvre-feu à 18h à compter du 2 janvier 2021.

Le tableau des mesures applicables a été mis à jour.

Compte tenu du contexte sanitaire, les cérémonies de vœux aux administrés ne sont pas autorisées.

CELLULE DÉPARTEMENTALE DE VACCINATION

La cellule départementale de vaccination a débuté ses travaux le **30 décembre 2020 en présence :**

- d'un représentant de l'ARS
- d'un représentant du Conseil Départemental
- d'un représentant de la CPAM
- des sous-préfets d'arrondissement ou leur représentant

La liste des membres sera progressivement étendue en fonction de l'avancée de la vaccination.

Un rappel a été fait de la stratégie de vaccination retenue.

CYBERSECURITE

TousAntiCovid : Un phishing imite le SMS gouvernemental. Le gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation par SMS pour la nouvelle version de son application TousAntiCovid. Mais une campagne de phishing par SMS imite cette campagne afin de diffuser un logiciel malveillant sur Android.